

*Initiatives ministérielles*

de garder l'emploi. Peut-être pas jusqu'à ma mort, mais je le garderais bien quelques années de plus. Pourquoi n'abolissons-nous tout simplement pas les élections puisque cela nous ferait économiser de l'argent? C'est là un argument assez original.

Voyons d'où vient l'idée du projet de loi. Le but visé est très bien mis en lumière par la façon dont le débat se déroule. Le projet de loi a été présenté en première lecture et il a figuré au *Feuilleton* environ deux jours, puis nous avons entamé le débat en deuxième lecture. À ce moment-là, le gouvernement n'était pas prêt à faire parler beaucoup de ses députés. Les banquettes ministérielles étaient vides, nos vis-à-vis n'avaient absolument rien à dire. Puis, nous avons fait intervenir quelques-uns de nos députés, c'est aussi ce qu'a fait le Nouveau Parti démocratique, pour qu'il y ait un débat. Tout de suite, après une seule journée de débat, on a dit que c'était de l'obstruction systématique, ce qui a conduit le gouvernement à imposer la clôture, la première clôture de la présente législature.

Voici maintenant que le gouvernement et le député bloquiste qui a parlé tout à l'heure dénoncent les audiences publiques qui ont eu lieu entre temps en disant que la commission a fait la sourde oreille, qu'Élections Canada a fait de même, que l'organisme tient ses audiences publiques et qu'il faut arrêter cela.

Cela explique très bien pourquoi le processus actuel est nécessaire. Les politiciens ne sont pas censés diriger ce processus. Élections Canada est un organisme indépendant. C'est ce que dit la loi. Je crois que tout cela est assez transparent.

Permettez-moi de citer les propos d'un autre expert en la matière, soit nul autre que le député de York-Sud—Weston. Il a fait la déclaration suivante qu'on pouvait lire dans le *Globe and Mail* du 25 mars dernier et dont je parlerai plus longuement à l'étape de la troisième lecture: «On peut difficilement percevoir ce qui s'est passé ici comme autre chose que de la politique intéressée, disait le député libéral rebelle John Nunziata, de Toronto. Cette mesure n'a aucun sens si ce n'est pour protéger les intérêts personnels des députés.»

C'est là une déclaration sincère. Nous savons tous que le redécoupage électoral n'a pas vraiment suscité de protestations au sein de la population. Il y a des audiences publiques pour ceux qui veulent discuter de la question, mais personne ne réclame que nous interrompions le processus pour recommencer à zéro.

Le gouvernement a présenté ce projet de loi et une motion connexe voulant que nous étudions le processus. C'est une initiative tout à fait valable. Comme je l'ai déjà dit, nous étudions à peu près tout ce que le Parlement est censé faire. Nous étudions au lieu d'agir. Nous pourrions étudier le processus de révision des limites des circonscriptions électorales. Ce serait utile. Si nous devons entreprendre une telle étude, nous devrions le faire pour la prochaine fois. Maintenant que le processus est en cours et qu'il a déjà été suspendu une fois, je ne crois pas que nous puissions intervenir sans nous faire accuser évidemment de charcutage électoral et d'autres choses, comme nous commençons à le voir dans les journaux. Je crois donc vraiment que nous devrions attendre et ne pas intervenir cette fois-ci.

● (1110)

Nous le répétons encore une fois, en ce qui concerne le nombre de sièges, lorsque le processus a été suspendu ou modifié dans le passé, c'était à cause d'un changement dans la formule de modification. Cependant, les coûts et le nombre de députés sont vraiment une source de préoccupation. Nous serions disposés à appuyer un amendement qui justifierait la suspension du processus d'une façon acceptable pour la population. Dans le moment, aucune raison valable n'est donnée.

Je vais soulever un dernier point en terminant. J'ai écouté très attentivement les remarques de mon collègue du Bloc québécois lorsqu'il a parlé de la nécessité pour le Québec d'avoir un quart des sièges à la Chambre des communes. Je me suis demandé ce qui pouvait bien inciter l'opposition officielle à appuyer le gouvernement dans son désir de changer les règles électorales. J'espère que ce n'est pas une autre façon détournée pour le Québec d'obtenir ce qu'il voulait dans les accords du Lac Meech ou de Charlottetown, car cela ne ferait rien pour améliorer la situation.

Comme le député de Kamloops l'a signalé, c'est la Colombie-Britannique qui est la grande perdante dans tout cela. C'est vraiment cette province qui s'oppose à l'octroi d'un quart des sièges. Cela nécessiterait qu'on modifie la Constitution. J'espère qu'il ne ressortira pas de ce processus une formule détournée qui produirait ce genre d'effet. J'en dirai plus à l'étape de la troisième lecture.

[Français]

**M. Paul Crête (Kamouraska—Rivière-du-Loup):** Monsieur le Président, lors de l'intervention que j'ai faite à l'occasion du premier débat sur ce projet de loi, on avait accepté le délai de deux ans. On ne reconnaissait pas la valeur des arguments du *Reform Party* contre ce délai, mais on comprenait qu'ils s'y opposent fondamentalement.

Par ailleurs, aujourd'hui on est devant une position mitoyenne, qui, à mon avis, est le plus mauvais du pire. On prévoit dans cet amendement que la consultation se fera pendant une période, quant à moi, totalement inefficace. Je pense que pendant le congé de Pâques, où nous avons été plus présents dans nos comtés, les citoyens nous ont clairement dit qu'ils ont d'autres préoccupations que le redécoupage de la carte électorale. Présentement au Québec et au Canada, les gens veulent que quelqu'un lutte vraiment contre le chômage; ils ne veulent pas se contenter de grenailles tel que le programme des infrastructures.

Quant au déficit, les gens sont restés tellement bouche bée devant les décisions du gouvernement actuel qui, après avoir crié aux loups pendant quelques mois, accouche d'une souris, et lorsqu'on leur dit qu'on fera des débats pour savoir si la réforme de la carte électorale doit se faire tout de suite, dans deux ans, ou être amendée au bout de douze mois, les électeurs pensent qu'on ne fait pas le travail pour lequel on est payés. Et là je trouve que le *Reform* est en contradiction, comme sur certains autres aspects, avec l'essentiel de son programme.